Stands de dépistages :
Maladie prostatique, Prévention soleil, Cancer du colon, Addictologie.

Stand de prévention nutritionnelle
(avec la participation des diététiciennes du service Diététique du CHU Henri Mondor)

Stands/Animations avec :
BNP PARIBAS
MNH/BFM
MACSF
GMF
Ligue Contre le Cancer
Mutuelle Complémentaire
Decathlon

HÔPITAUX UNIVERSITAIRES
HENRI MONDOR
ALBERT CHENEVIER - JOFFRE-DUPUYTREN
EMILE ROUX - GEORGES CLEMENCEAU

CHU Henri Mondor
51, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
94010 Créteil Cedex

http://chu-mondor.aphp.fr

Association pour le Fonds Henri Mondor
Votre soutien est le bienvenu
Contact : asso.fondsmondor@gmail.com

- Remerciements à tous nos partenaires et bénévoles -

Direction de la Communication du Groupe Hospitalier Henri MONDOR - 2012

"Marche active CALIPSSO"

Règlement de l'épreuve

Article 1
Les Hôpitaux Universitaires Henri Mondor, en partenariat avec la ville de Créteil, organisent le samedi 6 octobre 2012, la 2ème édition de la « CALIPSSO » Marche Active au profit de la lutte contre le cancer. La base de loisirs de Créteil, les APSAP du Val de Marne sont également partenaires.
Cette marche pédestre comporte une boucle de 4,2 kms autour du Lac de Créteil dans l'enceinte de la base de loisirs.
Les distances sont non officielles. Les organisateurs sont seuls habilités à régler tout litige relatif à la marche et aux classements.

Article 2
Conditions d'inscription :

Cette épreuve comporte 3 catégories d'inscription :
- Les patient(e)s et leurs conjoint(e)s de l'hôpital Henri Mondor
- Le personnel de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris
- Le grand public
Elle est réservée uniquement aux adultes (+ 18 ans).
Les inscriptions sont acceptées par courrier, adressé avant le 4 octobre 2012.

Les droits d'inscription sont de :
5 € par courrier
7 € sur place, le jour de la marche

Le montant est payable par chèque uniquement à l'ordre de l'Association pour le Fonds Henri Mondor.

Il convient de retourner à la Direction de la Communication du Groupe Hospitalier Henri Mondor
51, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 94 010 CRETEIL Cedex

- Le bulletin d'inscription complété.
- Le chèque aux droits d'inscription

Les inscriptions sont possibles le matin même de la course sur place jusqu'à 30 minutes avant le départ de la marche. Aucune inscription par téléphone.

Article 3
Retraits des dossards :
Les dossards seront retirés le matin de la course à partir de 8H30 à la tente accueil installée près du lac au niveau de la piscine à vague.
Départ de la marche prévu à 10 h 00.
Chaque participant recevra un T-Shirt de la marche.

Article 4
Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile mais déclinent toute responsabilité en cas de défaillance d'un marcheur lié à un mauvais état de santé et en cas d'accident dû au non respect des consignes des organisateurs. Ils déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir durant la manifestation.

Article 5
Un classement par catégorie et par sexe sera réalisé.
La remise des prix s'effectuera sur le podium animation, coupes aux 3 premiers de chaque catégorie.

Les résultats seront publiés en ligne sur le site des organisateurs :
http://chu-mondor.aphp.fr

Article 6
Une assistance médicale est organisée sur place pendant toute la durée de l'épreuve.

Article 7
Droit à l'image : l'organisation se réserve le droit d'exploiter toutes les photos et vidéos prises le jour de l'épreuve dans le but de promouvoir l'épreuve et ses partenaires.
En s'inscrivant, les participants abandonnent leur droit à l'image au profit des organisateurs.

Article 8
Dans le cas où la marche serait annulée pour un motif indépendant de la volonté des organisateurs, aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué, aucune indemnité ne pourra être perçue.

Article 9
Renseignements utiles :
Départ entrée de la base de loisirs, près de la piscine à vague et arrivée au même endroit.
Animation musicale et stands d'information et de prévention à la base de loisirs.

Article 10
Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

Bulletin d'inscription individuel - *LA CALIPSSO* – MARCHE ACTIVE - **Samedi 6 octobre 2012**

NOM..... Prénom.....

Date de naissance ..... ☐ F ☐ M

☐ Patient ☐ Personnel ☐ Public

Adresse.....

Code postal ..... Ville .....

E-mail..... Tél. .....

☐ ***Je m'inscris à la marche active*** (inscription jusqu'au 4 octobre 2012)
Chèque de 5 euros à libeller à l'ordre de l'Association pour le Fonds Henri Mondor.

☐ ***Je soutiens l'Association pour le Fonds Henri Mondor*** pour un montant de : ..... euros
Au profit de la lutte contre le cancer (*Un reçu fiscal vous sera adressé*).
Chèque à libeller à l'ordre de l'Association pour le Fonds Henri Mondor

Envoi du bulletin dûment complété et accompagné des droits d'inscriptions et/ou du don
à la Direction de la Communication du Groupe Hospitalier Henri Mondor
51, avenue du Maréchal de Tassigny 94010 CRETEIL Cedex

Contact :Tél. : 01.49.81.20.06 - Email : evenementiel.communication@hmn.aphp.fr

Date : Signature :